

Com

AWASA

ANAOI
(ANQUI)

12

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

DECLARATION DE LA DELEGATION TCHADIENNE A L'OCCASION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU LIBERIA, LE 4 MAI 2015

Monsieur le Président,

Le Tchad salue chaleureusement la délégation du Libéria et la remercie de la présentation claire qu'elle vient de faire.

La méthode d'élaboration du Rapport du Libéria a suivi la procédure consultative. Il est, en effet, le fruit de consultations avec des acteurs gouvernementaux, avec des membres de la Commission Nationale Indépendante des droits de l'homme et avec des représentants des organisations de la société civile.

Depuis son premier examen, en 2010, le Libéria a fait des progrès notables dans les domaines d'élections, de paix, de sécurité, de la jeunesse, des sports, de la femme, de l'enfance, de la protection sociale, de l'éducation ; malheureusement, les difficultés dues, en 2014, à la fièvre à virus Ebola sont venues freiner ces progrès.

Le Tchad félicite le Libéria d'avoir mis en place des institutions pour honorer ses obligations tant régionales qu'internationales en matière des droits de l'homme, ainsi que pour appliquer les recommandations issues du premier cycle de l'EPU.

Le Tchad note avec satisfaction que le Libéria a ratifié plusieurs instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme et a soumis des rapports au titre de ces instruments.

Le Tchad recommande au Libéria de devenir partie aux principaux instruments en matière des droits de l'homme.

Je vous remercie